

ACTIVITES PERISCOLAIRES SPORTIVES

RAPPEL - Paiement 2ème trimestre 2020-2021

Chers Parents,

Une réclamation pour le paiement du 2ème trimestre des activités périscolaires sportives a été remise à votre enfant. Nous vous rappelons que le paiement devra être reçu le 4 décembre 2020 au plus tard. Passé cette date, votre enfant ne sera pas accepté dans l'activité à partir de janvier 2021 (voir règlements dans le dossier d'inscription).

Heures d'ouvertures de la caisse (du lundi au vendredi de 8h00 à 9h30 et de 14h15 à 15h45).

Pour ceux qui ont déjà effectué leur paiement, nous vous prions de bien vouloir ignorer ce rappel.

Si votre enfant ne continue pas l'activité, nous vous prions de bien vouloir nous en informer par écrit.

Cordialement,

LE COMITE SPORTIF